



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

DMSC-2023-11-09

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONTRAT DE TELESURVEILLANCE – MEDIATHEQUE
ANDRE-ROMAN AVEC LES ETABLISSEMENTS DESSAUD –
ALARME SERVICE – Les Grandes Blâches – 04200 MISON**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que le contrat de télésurveillance de la Médiathèque André-Roman arrive à échéance au 31 décembre 2023.

D E C I D E

ARTICLE 1 : De signer un nouveau contrat qui définit les modalités de mise à disposition d'une installation de détection d'intrusion avec intervention et gestion du secteur à la Médiathèque André-Roman par les Établissements Dessaud - Alarme Service.

ARTICLE 2 : Ce contrat sera établi pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une durée maximale totale de 3 ans débutant le 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2027.

ARTICLE 3 : La dépense prévue à cet effet est de 1250 € HT. (Tarif 2024).

ARTICLE 4 : La dépense sera inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et les Établissements Dessaud - Alarme Service.

Fait à SISTERON, le 22 novembre 2023

Pour copie conforme,
Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 22/11/2023 à 15h47

REÇU EN PREFECTURE
le 22/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20231122-2023_11_09D